

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de suivi

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

| | | | |
|---|-----------------------------|--|-------------------------------------|
| Nom de l'exploitant Lise LeBlanc | Numéro de permis 2012206 | Date d'inspection Le 08 novembre 2022 | |
| Nom de l'établissement Garderie chez Lise | | Numéro de téléphone (506) 862-8345 | |
| Adresse 23 croissant Murielle Dieppe NB E1A 7R3 | | | |
| Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Sarah MacDougall | | Titre du poste Inspecteur/Inspectrice | |
| Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives | Règlement | Date limite pour être conforme | Date d'attestation de la conformité |
| 24(1) Aux fins d'application du paragraphe 20(1) de la Loi, les dossiers et les documents ci-dessous sont tenus au lieu d'exploitation de l'établissement agréé : b) les dossiers des enfants, lesquels renferment : (iv) les noms, adresses et numéros de téléphone d'au moins deux personnes autorisées par le parent ou le tuteur de l'enfant à venir le chercher et avec qui communiquer en cas d'urgence, s'il était impossible de joindre le parent ou le tuteur, | 24(1)(b)(iv) | 26 oct. 2022 | 20 oct. 2022 |
| Commentaires : Lors de l'inspection de renouvellement, le parent est arrivé et a rempli l'information manquante au sein des deux dossiers d'enfants. La lacune est maintenant conforme. | | | |
| 24(1) Aux fins d'application du paragraphe 20(1) de la Loi, les dossiers et les documents ci-dessous sont tenus au lieu d'exploitation de l'établissement agréé : c) les dossiers des membres du personnel, lesquels renferment : (vii) pour chaque éducateur et administrateur, un exemplaire de son certificat valide de secourisme et une attestation valide de sa compétence en réanimation cardiorespiratoire. | 24(1)(c)(vii) | 07 nov. 2022 | 08 nov. 2022 |
| Commentaires : 1 employé a reçu son certificat de secourisme valide et un certificat en réanimation cardiorespiratoire (RCR). Une preuve fut envoyée à l'inspectrice. 1 éducatrice a complété le cours le 29 octobre 2022 et est en attente de son certificat. Une preuve sera envoyée à l'inspectrice et une copie du certificat sera placée au sein du dossier de l'employé. La lacune est maintenant conforme. | | | |
| 24(1) Aux fins d'application du paragraphe 20(1) de la Loi, les dossiers et les documents ci-dessous sont tenus au lieu d'exploitation de l'établissement agréé : g) les registres des présences des membres du personnel. | 24(1)(g) | 26 oct. 2022 | 20 oct. 2022 |
| Commentaires : Lors de l'inspection de renouvellement, l'exploitante a démontré quel système elle utilisera afin de tenir un registre de présences pour les membres du personnel. La lacune est maintenant conforme. | | | |
| 25 L'exploitant d'un établissement agréé affiche dans un endroit bien en vue sur le lieu d'exploitation : a) la routine quotidienne. | 25(a) | 26 oct. 2022 | 08 nov. 2022 |
| Commentaires : La routine quotidienne de la pleine journée fut affichée. La lacune est maintenant conforme. | | | |
| 27 L'exploitant d'un établissement agréé obtient le consentement écrit du parent ou du tuteur de l'enfant qui y est bénéficiaire de services avant : g) de transporter ou d'assurer le transport de l'enfant. | 27(g) | 26 oct. 2022 | 08 nov. 2022 |

| | | | |
|--|-----------|--------------------------------|-------------------------------------|
| Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives | Règlement | Date limite pour être conforme | Date d'attestation de la conformité |
| Commentaires : Le consentement relatif à transporter l'enfant ou en assurer le transport fut signé. La lacune est maintenant conforme. | | | |

| |
|---|
| Commentaires généraux |
| Le ratio fut respecté lors de l'inspection. |

original signé par
Sarah MacDougall

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Le 08 novembre 2022

Date

original signé par
Lise LeBlanc

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 08 novembre 2022

Date